



COURSE

Protocoles de Qualifications 2018

ROUTE et PISTE



PROTOCOLES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS ROUTE et PISTE

1. Mode de qualification au Championnat de France et Critérium National Jeunes Route et Piste

1.1.	Le Championnat Départemental	3
1.2.	Le Championnat Régional	3
1.3.	Cas particuliers	3
a)	Patineur désirant participer au Championnat Départemental ou Régional situé hors de la ligue de son club	3
b)	Licencié français à titre individuel	4
c)	Licencié français à titre individuel, résidant à l'étranger	4
d)	Dispense de qualification	4

2. Qualification au Championnat de France Route JB, JA, S et V (JB=Juniors B, JA=Juniors A, S=Seniors, V=Vétérans)

2.1.	Qualification au 100 m	5
2.2.	Qualification épreuve 1 Tour	5
2.3.	Qualification au 1000 m (vétérans)	5
2.4.	Qualification courses de fond	5

3. Qualification au Championnat de France Piste JB, JA et S

3.1.	Qualification au 500 m + d et au 1000 m	6
3.2.	Qualification courses de fond	6
3.3.	Courses à l'américaine	6
Ø	Equipes de club	6
Ø	Equipes de 3 patineurs Hors Club (Département, Ligue, Zone)	6

4. Qualification au Critérium National Route Cadet

4.1.	Qualification au 100 m	7
4.2.	Qualification courses de fond	7

5. Qualification Critérium National Piste PBC (P=Poussins, B=Benjamins, C=Cadet)

5.1.	Qualifications 120m, 300m vitesse	9
5.2.	Qualifications 300 m + d	9
5.3.	Qualifications courses de Fond	9

Le règlement sportif course de l'année en vigueur (ou le dernier règlement disponible) est appliqué pour toutes les épreuves de qualification.

Un patineur doit participer à toutes les épreuves pour lesquelles il a été engagé par son club. Si le patineur engagé sur une épreuve ne prend pas le départ et quelle que soit la phase de qualification (sauf blessure ou cas particulier validé au préalable par la commission course), le club sera redevable d'une pénalité financière de 35€ et le patineur sera suspendu pour l'épreuve suivante dans laquelle il est engagé.

1. Mode de qualification au Championnat de France et Critérium National Jeunes Route et Piste

1.1. Le Championnat Départemental

Lorsqu'il existe, la participation au Championnat départemental est obligatoire* pour se qualifier au Championnat Régional (route pour la route, piste pour la piste).

* sauf motifs d'absence validés par la Commission Départementale du département du patineur (certificat médical ou motivation d'absence).

1.2. Le Championnat Régional

Pour être qualifié à un championnat de France ou à un critérium national jeunes, la participation au Championnat Régional est obligatoire* (Régional Route pour le Championnat de France et le Critérium Route Cadets, Régional Piste pour le Championnat de France et le Critérium Piste Cadet, Régionaux Route et Piste pour le Critérium Piste Poussins et Benjamins)

* sauf motifs d'absence validés par la commission course de la région du patineur (certificat médical ou motivation d'absence).

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligues et d'absence de Commission course dans une des régions participantes, ce sont les Commissions Course de Ligue (CCL) de l'inter Ligues qui décident du bien-fondé de la qualification du patineur de la région sans Commission course.

1.3. Cas particuliers

a) Patineur désirant participer au Championnat Départemental ou Régional situé hors de la ligue de son club

Un patineur qui désire participer au Championnat Départemental ou Régional situé hors de la ligue de son club, pour des raisons de déplacement ponctuel dans un cadre professionnel, d'études ou autre, doit :

- en demander l'autorisation à sa ligue d'origine,
- solliciter la CCL d'accueil avant la clôture des inscriptions.

Le patineur n'est ni classé, ni comptabilisé dans les effectifs de la ligue d'accueil, mais pris en compte dans sa ligue d'origine.

Les CCL doivent alors se concerter pour veiller à l'inscription éventuelle du patineur au Championnat de France.

b) Licencié français à titre individuel

Il devra participer aux phases qualificatives organisées dans la ligue de son lieu de résidence.

Nota. Si la ligue de son lieu de résidence n'organise pas de qualifications (championnats régionaux, ...), il devra choisir une ligue qui organise des qualifications et la préciser lors de sa première inscription à une compétition nationale.

c) Licencié français à titre individuel, résidant à l'étranger

Lors de la première inscription à une compétition nationale, il devra préciser la ligue de métropole qu'il choisit pour participer aux phases qualificatives régionales (ou inter régionales).

Nota: Il devra choisir une ligue qui organise des qualifications (championnats régionaux, ...) et ce choix de la ligue concernera toutes les compétitions de la saison.

d) Dispense de qualification

Les membres de l'équipe de France Seniors et Junior A de l'année N-1, sélectionnés au championnat d'Europe et/ou au Championnat du Monde, peuvent être éventuellement dispensés de qualifications; ils accèdent alors directement aux séries des Championnats de France.

Les membres de l'équipe de France Junior A de l'année N-1, sélectionnés au championnat du Monde, peuvent être éventuellement dispensés de qualifications; ils accèdent alors directement aux séries des Championnats de France.

Sur demande spécifique et motivée de la DTN, certains patineurs peuvent être éventuellement dispensés de qualifications, ils accèdent alors directement aux séries des Championnats de France.

La DTN établira la liste des patineurs concernés et demandera l'autorisation de dispense au Président de la commission Course.

2. Qualification au Championnat de France Route JB, JA, S et V (JB=Juniors B, JA=Juniors A, S=Seniors, V=Vétérans)

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

*Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

2.1. Qualification au 100 m

Finalistes des Championnats Régionaux (3 maximum), et coureurs dont le temps au 100m, réalisé lors du Championnat Régional Route, est inférieur au temps du 1er majoré de 8% et sous la responsabilité des CCL.

2.2. Qualification épreuve 1 Tour

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

2.3. Qualification au 1000 m (vétérans)

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

2.4. Qualification courses de fond

Engagements sous la responsabilité des CCL

3. Qualification au Championnat de France Piste JB, JA et S

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

*Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

3.1. Qualification au 500 m + d et au 1000 m

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL .

3.2. Qualification courses de fond

Engagements sous la responsabilité des CCL.

3.3. Courses à l'américaine

Les équipes doivent être composées en priorité de patineurs du même club. L'épreuve n'est pas soumise à une qualification dans les épreuves individuelles.

Ø Equipes de club

Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes ; licencié(e)s dans le club, (juniors A et B et seniors) quelle que soit leur catégorie.

Ø Equipes de 3 patineurs Hors Club (Département, Ligue, Zone)

En cas d'impossibilité en terme de nombre de licenciés dans un club, des équipes inter-clubs de même département, puis de même ligue et en dernier recours de même zone pourront être proposées à la validation de la CC.

Comportant soit

- 2 Juniors B et 1 Senior
- 2 Juniors B et 1 Junior A
- 1 Junior B et 2 Seniors
- 1 Junior B et 2 Juniors A
- 1 Junior B, 1 Junior A et 1 Senior
- 3 Juniors B

Ces règles sont appliquées à chaque départ.

4. Qualification au Critérium National Route Cadet

Pour être qualifié au Critérium National Route sont obligatoires :

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental Route, lorsqu'il existe.
- et la participation aux Championnat Régional Route *.

** sauf motifs d'absence validés par le CC de leur région (certificat médical ou motivation d'absence)*

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligue, et d'absence de Commission Course de Ligue (CCL) dans une des régions participantes, ce sont les Commissions Course de l'inter Ligue qui décident du bien-fondé de la qualification du patineur de la région sans Commission course.

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

*Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

4.1. Qualification au 100 m

Finalistes des Championnats Régionaux (3 maxi), et coureurs dont le temps au 100m, réalisé lors du Championnat Régional Route, est inférieur au temps du 1er majoré de 8% et sous la responsabilité des CCL.

4.2. Qualification courses de fond

Engagements sous la responsabilité des CCL.



5. Qualification Critérium National Piste PBC (P= Poussins, B= Benjamins, C= Cadet)

Les qualifications au Critérium National Piste P B C se font au travers des Championnats Régionaux.

Poussins Benjamins :

Pour être qualifié au Critérium National Piste sont obligatoires:

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental* Route et Piste, lorsqu'ils existent.
- et la participation aux Championnat Régional* Route et Piste.

Cadet :

Pour être qualifié au Critérium National Piste sont obligatoires:

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental* Piste, lorsqu'ils existent.
- et la participation aux Championnat Régional Piste *.

** sauf motifs d'absence validés par le CC de leur région (certificat médical ou motivation d'absence)*

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligue, et d'absence de Commission Course de Ligue (CCL) dans une des régions participantes, ce sont les Commissions Course de l'inter Ligue qui décident du bien fondé de la qualification du patineur de la région sans Commission course.

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

*Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.



5.1. Qualifications 120m, 300m vitesse

Poussins(es) Benjamins(es)

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL .

5.2. Qualifications 300 m + d

Cadets F G

Les finalistes 300 m + d du Championnat Piste et sous la responsabilité des CCL .

5.3. Qualifications courses de Fond

Poussins Benjamins

Au maximum 80% des participants aux 2 Championnats Régionaux *et sous la responsabilité des CCL.*

Cadets

Au maximum 80% des participants au Championnat Régional Piste *et sous la responsabilité des CCL*